

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

05

2024

18

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 10 décembre 2024
Convocation du : 03 décembre 2024

Nombre de Conseillés :
En exercice : 17
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES : Décision modificative n°1

Présents : Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Annie Maciocia, Annick Pantel, Nathalie Thimel-Blanchoz, Michèle Aubernon, Eliane Paya, Nadia Nasri, Ludovic Rostagnat.

Représentés :

Valérie Berger a donné procuration à Annick Pantel
Edith Magat a donné procuration à Annie Maciocia

Absents :

Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Jean-Marc Curtet, Dominique Goyard, Nicole Rampon, Christine Thomas.

Secrétaire de Séance :

Annick Pantel

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et L.5217- 10-6,

Vu la délibération n°04-2023-09 du 9 juin 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°02-2024-06 adoptant le budget primitif 2024,

Considérant qu'il convient d'inscrire des crédits de dépenses d'un montant de 2320.03 € afin de restituer des cautions,

Considérant la nécessité d'équilibrer la présente DM par des recettes perçues non budgétées d'un montant de 2320.03 €,

Considérant qu'il convient de procéder à ces ajustements comptables,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant DM 1	Article (Chap) - Opération	Montant DM 1
16 - 165 - Dépôts et cautionnements reçus	2320.03 €	16 - 165 - Dépôts et cautionnements reçus	2320.03 €
Total dépenses :	2320.03 €	Total recettes :	2320.03 €

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Par déléation de la Présidente,
La Vice-présidente.


Véronique CORTINOVIS